



*Le chalet des Mines, au sommet du Risoux, où j'ai vécu trois semaines absolument seul pour interdire le passage sur Suisse, c'est-à-dire d'un pays à l'autre. Ce bâtiment a été restauré et quelque peu modifié après mon séjour. Il était dans un état épouvantable, rempli de rats et de souris.*

*(Com. Geneux)*

soignait ses pélardons, récoltait son fourrage et l'enrangeait. A Tivoli il y avait un bouc. Silhouette du gardien, portrait retracé de mon beau-père, hautement caraqué, pantalons rouges couleur de la garance, rouillère bleue, béguine blanche, belle et grande barbe, personnage qui sous une mante ou pèlerine abritait les suiveurs dans les intempéries. Il avait, au dire d'un de ses neveux, Albert chez Charloz, fils de sa sœur, une magnifique voix de ténor qui faisait envie à tous les jeunes gens.

Son métier à domicile était « blanquier » spécialisé sur les arbres de barillets pour la maison Piguet & Frères de Chez-Villard, laquelle a fait faillite par la suite.

Henri-Joseph Benoît à ses heures fut aussi bon puisatier. Plusieurs fois cela lui est arrivé de creuser et dans une année d'effroyable sécheresse, vers la fin de sa vie, il fit son dernier ouvrage dans une cuvette située entre le hameau de Groenroux et la route forestière qui mène au Bois à Ban. Son petit-fils, âgé de 10 à 11 ans, l'avait assisté et en garda un vivant souvenir. Lorsque l'eau courante fut amenée, le puits fut comblé et désormais ignoré.

A ses heures de loisirs il était aussi bon menuisier et ébéniste. C'est ainsi qu'avant le sinistre de Groenroux où s'il s'était marié et avait

vécu, on pouvait admirer une fort belle montée d'escalier toute de bois, dont la paroi jusqu'à hauteur de main-courante était de torsades foncées tordues et recouvertes de feuilles de vigne et de grappes de raisin. On en restait perplexe et confus. Un si bel artisanat, je n'avais vu cela qu'en Ardèche, en l'église d'Aubenas, tout le fond du chœur étant traité de cette même manière. Il était donc bien de sa race, celle des camisards vaincus arrivés au XVIIIe siècle et devenus bourgeois du Chenit. Une bourgeoisie n'efface jamais une race.

Lorsque Henri-Joseph Benoît se rendait au Poste des Mines, il avait un trajet en raccourci, c'est-à-dire qu'en partant des rives de Groenroux avec armes et bagages, c'est le cas de le dire, il traversait le lac, débarquait au Chemin du Ministre, Le Lieu, le Levant, puis il raccordait les Baraques et le Chemin du Gendarme. Au retour même trajet mais en sens inverse.

Il avait épousé en Groenroux Louise RoCHAT qui, quant à elle, desservait toute la Vallée comme sage-femme. Elle se déplaçait à pied ou en char, selon les cas, et un accouchement se payait frs. 5.-

Ils eurent six enfants. En Groenroux il ne reste de cette famille que les enfants Rossel, lesquels habitant Genève, ont reconstruit la maison

sinistrée en septembre 1973 et y viennent passer tous leurs congés. Ajoutons-y la soussignée.

La Tannaz, 1980, Gilda Piguet-Benoît.

*Camille Geneux*

***MEMOIRES D'UN GENDARME***



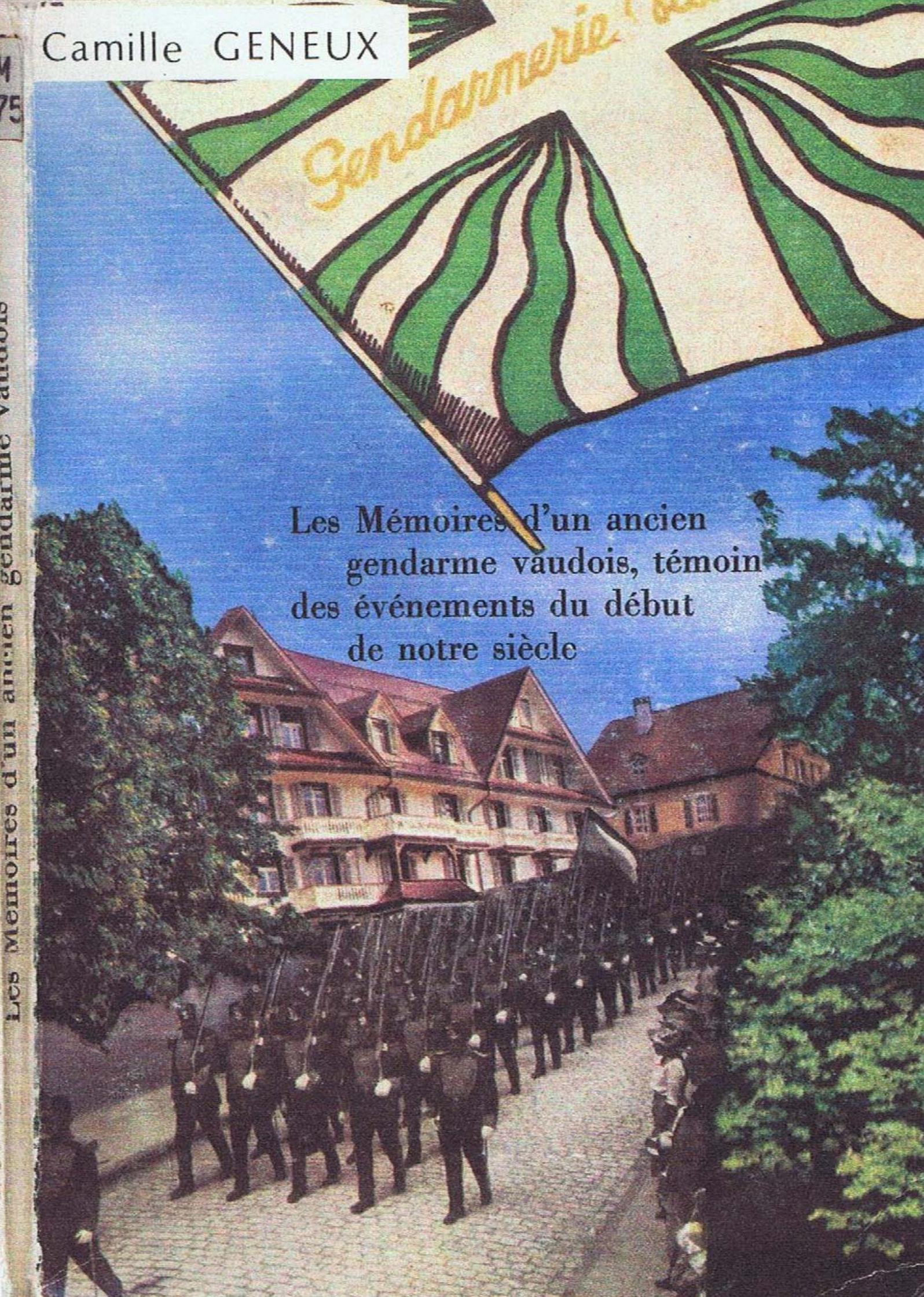
*Éditions Le Pèlerin*

d'effervescence. Que se passait-il ? La tièvre aphteuse venait d'éclater dans les alpages de la Vallée de Joux et aux Agittes sur Corbeyrier. Le service sanitaire demandait des gendarmes en suffisance pour enrayer si possible le fléau. Quatre ou cinq hommes sont envoyés aux Agittes et dix à La Frasse (Val de Joux). Je fais partie de ce dernier groupe composé uniquement des recrues, provisoirement sans chef. Comme au service militaire, le plus âgé, Durussel, était notre chef responsable et nous lui devions obéissance. Juste le temps de faire nos valises et de recevoir une théorie sur le service que nous avons à accomplir, nous nous acheminons par le premier train utile sur Le Lieu et montons à pied à La Frasse, aux ordres de M. Borgeaud, vétérinaire cantonal et l'inspecteur du bétail du Lieu, qui nous attendaient pour nous donner les instructions nécessaires à suivre très exactement et prudemment, espérant éviter un grand danger de contamination. Il s'agissait des alpages du Chalet Neuf et de l'Essert, voisins du hameau de La Frasse. Notre première tâche fut d'interdire l'accès au public dans ces alpages par des écriteaux placés bien en vue ici et là, d'interdire également au personnel soignant de s'éloigner des environs immédiats, de pratiquer des arrosages journaliers autour du chalet avec divers produits désignés. Nous avions à assurer le ravitaillement des bergers-arnailis, au nombre de trois. Les repas leur étaient apportés depuis le Séchey (lieu de domicile du propriétaire du bétail) jusqu'au barrage d'entrée dans le pâturage. Les nouvelles sur l'état du bétail malade se donnaient par la forte voix de l'un des bergers, criant à tue-tête ce qu'il y avait lieu de communiquer au patron qui attendait

Camille GENEUX

Les Mémoires d'un ancien  
gendarme vaudois, témoin  
des événements du début  
de notre siècle

Les Mémoires d'un ancien gendarme vaudois



Collection « Jadis »  
No 190

Camille Geneux

**MEMOIRES D'UN GENDARME**  
(1976)

Editions Le Pèlerin  
200

## Introduction

Le Poste des Mines désormais n'est pas sans tradition écrite. Il y eut d'abord ces Mémoires rédigées par un ancien gendarme, publiées par l'Imprimerie et « Chronique de Lavaux », Cully-Suisse, qui ne se donna jamais la peine de répondre à aucune de nos demandes de diffusion, d'où notre décision de jouer une fois de plus les francs-tireurs. Il vint il y a trois ans la sympathique brochure de Claude Karlen sur « Le Poste des Mines ». On pourra compléter ces deux documents par le magnifique ouvrage du colonel Ernest Léderrey, « La Gendarmerie vaudoise de 1803 à 1953 », avec des bois de Henry Meylan. Rajoutez encore à cela un film<sup>5</sup> produit il y a quelque trente ou quarante ans par Jean-Claude Golay du Sentier sur l'hôte de ces lieux, Henri Conus, bûcheron exploitant du Lot 4 de la commune de l'Abbaye, et vous aurez du solide qui constitue une matière déjà appréciable quant à ce lieu mythique du Poste des Mines où Claude Karlen, depuis des lustres a remplacé le bûcheron

---

<sup>5</sup> Un film dont la qualité s'est quelque peu perdue au fil du temps et avec une sonorisation aujourd'hui presque inaudible, mais dont le charme par contre est absolument intact ; un petit bijou qu'il vous faut voir et revoir si vous avez l'occasion de vous le procurer.

Conus. Bâtisse attachante où nous fûmes même invités il y a un an de ça, à manger une fondue dans la chambre haute et qui restera comme un excellent souvenir. A ce propos une modeste brochure pour témoigner de cette belle soirée pourrait être un cinquième opus de cette saga, malheureusement si rare qu'il y a fort peu de chance que vous puissiez mettre la main dessus. Un sixième opus pourraient être les propos de Mme Gilda Benoît-Piguet que vous découvrirez plus bas.

Le Poste des Mines, plus loin en direction du couchant, le Chalet Capt, deux lieux exceptionnels de par leur situation et leur histoire dans cette vaste forêt du Risoud. Des photos témoignent du passé de ces lieux. Les écrits sont cités plus haut. Avec donc parmi ceux-ci les Mémoires du gendarme Geneux qui passa une année au Poste des Mines et raconta son expérience. Il s'agit-là d'un témoignage essentiel sur les conditions de vie de ces pauvres gendarmes que l'on envoyait dans les coins les plus reculés du canton, à y exister comme de véritables cénobites, coupés du monde, vivant pratiquement en autarcie avec fabrication du pain dans la bâtisse même et élevage de chèvres pour la production du lait et éventuellement des fromages que l'on peut en tirer. Fonctionnaires

de l'Etat de Vaud chargés d'appréhender les rares contrebandiers qui pouvaient encore passer la frontière à cette époque. La grande époque des passages était passée... tout au moins ce nous semble. Ce n'était plus que de la bricole, et pourtant nos hommes, fidèles au devoir, inflexibles, veillaient.

Etrange profession et curieuse vie. On s'en rendra compte en se plongeant dans ce texte passionnant qui méritait vraiment d'être remis à jour. M. Geneux est aujourd'hui probablement décédé. Il ne nous en aurait très certainement pas voulu de faire figurer ses lignes consacrées à la Vallée dans notre collection « Jadis » qui s'est donnée pour but de fixer de manière irrévocable et définitive, encore que bien des aspects restent dans l'ombre, ne soyons aucunement prétentieux, ces tranches de vie de notre histoire ancienne.

Les Charbonnières, en août 2006 :

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Rimpf' followed by a stylized flourish.

**Les Mémoires d'un ancien  
gendarme vaudois, témoin  
des événements du début  
de notre siècle**

par Camille Geneux

Imprimerie et « Chronique de Lavaux », Cully-Suisse  
Octobre 1976

128 p.

## CHAPITRE IV

### *Mes propres souvenirs*

Le 21 juin 1912, le personnel du secrétariat présentait des signes d'effervescence. Que se passait-il ? La fièvre aphteuse venait d'éclater dans les alpages de la Vallée de Joux et aux Agittes sur Corbeyrier. Le service sanitaire demandait des gendarmes en suffisance pour enrayer si possible le fléau. Quatre ou cinq hommes sont envoyés aux Agittes et dix à La Frasse (Val de Joux). Je fais partie de ce dernier groupe composé uniquement des recrues, provisoirement sans chef. Comme au service militaire, le plus âgé, Durussel, était notre chef responsable et nous lui devions obéissance. Juste le temps de faire nos valises et de recevoir une théorie sur le service que nous avons à accomplir, nous nous acheminons par le premier train utile sur Le Lieu et montons à pied à La Frasse, aux ordres de M. Borgeaud, vétérinaire cantonal et l'inspecteur du bétail du Lieu, qui nous attendaient pour nous donner les instructions nécessaires à suivre très exactement et prudemment, espérant éviter un grand danger de contamination. Il s'agissait des alpages du Chalet Neuf et de l'Essert, voisins du hameau de La Frasse. Notre première tâche fut d'interdire l'accès au public dans ces alpages par des écriteaux placés bien en vue ici et là, d'interdire également au personnel soignant de s'éloigner des environs immédiats, de pratiquer des arrosages journaliers autour du chalet avec divers produits désignés. Nous avons à assurer le ravitaillement des bergers-armaillis, au nombre de trois. Les repas leur étaient apportés depuis le Séchey (lieu de domicile du propriétaire du bétail) jusqu'au barrage d'entrée dans le pâturage. Les nouvelles sur l'état du bétail malade se donnaient par la forte voix de l'un des bergers, criant à tue-tête ce qu'il y avait lieu de communiquer au patron qui attendait impatiemment en discutant avec le planton de gendarmerie. Le sentier

utilisé par les douaniers pour rentrer à leur poste à La Frasse était le seul passage autorisé et par eux seuls. Un cuvier contenant le désinfectant était déposé à chacune des entrées et sorties de l'alpage ; ces messieurs de la douane devaient y tremper leurs chaussures, ce qui ne leur était pas très agréable à cause de l'odeur, mais nous étions nous-mêmes soumis aux mêmes ennuis. Ce service de garde a duré environ deux mois et nous avons eu la grande satisfaction d'apprendre que cette terrible maladie du bétail s'était localisée à ce seul alpage, avec deux chalets de rechange. Est-ce nous qui avons réussi à enrayer la maladie ? Croyons-le. En tout cas nous en fûmes félicités. Au moment où ce service tirait à sa fin, soit le 13 septembre, nous recevions cet ordre : « Durussel, Rochat et Geneux, partez immédiatement au chalet des Mines, au sommet du Risoux, pour fermer les chemins frontaliers Suisse - France, la fièvre aphteuse sévissant sur territoire français, aux alpages du Chalet Brûlé-Vieux et au Chalet Brûlé-Neuf. Les autorités suisses avaient décrété la fermeture de la frontière dès le Chalet Capt, sur le Brassus, jusqu'à la route Les Charbonnières - Mouthe, soit sur une distance d'environ dix-huit kilomètres. Notre service consistait à faire respecter la fermeture de ce secteur en collaboration avec les douaniers. Munis des renseignements et conseils divers sur le trajet à suivre à défaut de routes et de chemins pour atteindre ce célèbre Chalet des Mines, nous ne pouvions que sourire aux conseils des gens du pays, qui nous paraissaient enfantins, pour éviter que nous nous égarions. Il ne s'agissait pourtant pas d'une expédition à l'Himalaya, cré-non ! Il est vrai que nous faisons les sherpas nous-mêmes. Enfin, nous partons au milieu de la matinée, chargés comme des bourricots : effets personnels, nourriture pour quelques jours. On nous avait prédit deux à trois heures de marche. Nous nous dirigeons sur Les Pleinoz pour gagner la crête de ce sombre et immense Risoux, qui nous semble toutefois inoffensif : pas de rochers abrupts, pas de varappe. On devait suivre le sentier dit « des Gendarmes », ainsi désigné depuis que la gendarmerie assurait le service de la douane, qui était auparavant l'institution des Douanes fédérales ; en 1898, il fut assuré par la gendarmerie qui était à cette époque cantonnée aux Pleinoz, aux Mines, au Chalet Capt, etc. Nous ne devons, hélas, pas retrouver leur célèbre chemin et continuâmes à marcher dans la direction qui nous paraissait être la bonne. Malheureusement, ce chemin à peine visible dans les sapins et sapelots il y a bien des années, se perdait quelques centaines de mètres plus loin. Ailleurs c'était un carrefour de quelques sentiers de renards, qui se perdaient aussi dans les sous-bois ou en travers. Des crêtes transversales ou des petits ravins nous détournaient constamment. C'était toujours le dilemme : lequel faut-il suivre ? Il pleuvait sans discontinuer, le brouillard planait sur la forêt et descendait en buée jusqu'au milieu des grands

sapins dont le bois est renommé pour la finesse de ses veines. On prétend qu'il n'y en a pas de meilleur pour la fabrication des violons. Nous marchions depuis trois bonnes heures et ne percevions aucun signe d'approche du but à atteindre. Toujours le même imbroglio de petits chemins qui s'entremêlent. Nous ne disions plus un mot et progressions toujours, avec notre chef de file, tête baissée, comme des automates. Tout à coup, je m'arrête et crie « Halte ! ». Il s'agit de se repérer et de cesser de marcher à l'aveuglette. Nous sommes trop chargés et trop mouillés pour faire des kilomètres inutiles. Nos fardeaux à terre, assis sur de jolies pierres blanches polies, nous devisons. Nous nous trouvons sur une crête, nous n'avons jamais revu le mur-frontière qu'on nous avait dit être encore visible ici et là. Aurait-on traversé la frontière sans nous en rendre compte ? Il y a des crêtes petites et grandes, dans tous les sens. Je demande : « Pensez-vous que le territoire français soit à notre droite ou à notre gauche ? » Nos estimations étant diverses, il n'y a pas de doute, nous avons tous trois perdu le nord. C'était stupide, pensait-on, de se perdre en sortant d'une école de gendarmerie où on nous a pourtant appris, par toutes sortes de moyens de fortune, à se repérer en pareil cas ; truc des aiguilles de la montre avec la position du soleil, couleur de l'écorce des sapins plus foncée au couchant qu'au levant, lichens et mousses plus abondants et plus colorés au couchant, etc. Aucun de ces indices ne nous mettait sur la bonne voie. Nous décidons de suivre un sentier incliné qui, après cette petite conférence, nous semblait à tous trois être davantage utilisé que les autres, et nous nous dirigeons vers la vallée. En effet, très vite la forêt devient moins épaisse, le brouillard également. Hourrah ! Une petite maison est visible en contre-bas. Il ne pouvait s'agir du Chalet des Mines qu'on nous avait indiqué se trouver au sommet du Risoux. Nous arrivons au lieu-dit « Chez Nicole », à trois kilomètres de La Frasse, notre point de départ. Nous avons tourné en rond selon un mystère qui, je crois, n'a jamais été éclairci avec certitude. Nous rejoignons notre camp de base N° 1 comme disent les alpinistes de l'Himalaya. Ce sont les rires et les quolibets qui nous accueillent, tandis que le caporal Rey, chef du détachement depuis quelques jours, est furieux, vu que nous devons assurer notre service, le soir même, au passage des Français du chemin à La Tante conduisant de France en Suisse (Val de Joux), seul chemin véritablement accessible aux chars pour traverser le Risoux. Le caporal Rey ne comprenait pas que nous nous soyons perdus, lui-même ayant été, dans son jeune âge, dans la gendarmerie, stationné aux Mines, et ayant traversé ce Risoux maintes fois sans jamais s'être perdu. Il était 15 heures. Repartir le même jour par une pareille pluie, et en raison de notre fatigue, il ne fallait pas y songer. Le lendemain matin, de bonne heure, nous nous remettons en route, cette fois accompagné de notre chef,

le caporal Rey, et en deux heures et demie nous sommes arrivés au but sans difficulté et sans pluie. Nous nous sommes rendu compte que nous avions pris un faux départ le jour précédent. Arrivée aux Mines. Ce poste, comme la photographie le présente en page 26, est un petit bâtiment situé dans une clairière, sur la crête du Risoux, à cinquante mètres de la frontière française, à l'altitude de mille cinq cents mètres. On y accède normalement en une heure et demie par un mauvais chemin de chars, caillouteux et herbeux, qui se nomme le « Chemin à la Tante », depuis le village le plus proche, Le Solliat. Aucune autre habitation n'existe à des kilomètres à la ronde, exceptés les chalets d'alpage situés sur territoire français, la plupart de ces alpages étant exploités par des Suisses. Les localités les plus rapprochées sont les petits villages de Vildieu, Foncine-le-Haut et Foncine-le-Bas, Mouthe, un peu plus important et plus éloigné, à des heures de marche, paraît-il, à travers fonds et pâturages. Sur la façade de notre cher poste des Mines était peinte l'enseigne « Gendarmerie » encore un peu visible (voir photo). Il était composé d'une cuisine avec cheminée immense de l'époque, d'une chambre-bureau et d'une petite chambre à coucher ; en annexe, une petite écurie pour les chèvres, les W.-C. (une planche trouée sur un tonneau), un bûcher couvert, une citerne pour recueillir l'eau de pluie. Une clairière de mille mètres carrés entourée de sapins de trente mètres de haut. Et dire que ce domaine a été occupé par de nombreuses générations de gendarmes mal habillés, qui étaient si misérablement payés qu'ils étaient heureux de chercher d'autres gains en prélevant les écorces de sapins dans les coupes de bois pour les vendre aux fabricants de vacherins. Les célibataires étaient les plus à plaindre, les mariés ayant leur famille au Solliat ou au hameau de Derrière-la-Côte ; ils étaient autorisés à descendre une fois par semaine pour changer de linge et faire les commissions de ravitaillement. Une déception à notre arrivée fut celle de se heurter à une équipe de bûcherons tyroliens qui travaillaient à des coupes de bois pour la commune de L'Abbaye, propriétaire du bâtiment et des forêts attenantes. Ce n'est qu'après une assez longue discussion que nous pûmes leur faire comprendre que notre mission nous obligeait à utiliser la chambre-bureau et qu'ils devaient, eux, se contenter de la chambre à coucher et de l'ancienne écurie des chèvres, d'ailleurs propre, contenant du foin, pour coucher durant la dernière semaine de leurs travaux.

Nous nous installâmes dans notre « palais » provisoire. Il pleuvait chaque jour. A 16 heures nous ne pouvions déjà plus lire ni écrire sans notre petit quinquet à pétrole qui faisait partie de nos bagages. Vivres, sommiers et matelas furent amenés sur les lieux par le voiturier du Sentier dit « Canon ». Notre service commença immédiatement. Des écriteaux

interdisant de passer furent placés partout où il y avait des passages possibles, en particulier utilisés par les contrebandiers. Il ne nous resta plus qu'à faire respecter cette interdiction, sous peine de conduite aux prisons de district au Sentier en cas d'inobservation, après une désinfection avec les produits dont nous disposions à cet effet. Heureusement, nous n'avons jamais eu l'occasion d'intervenir, à l'exception d'un monsieur qui traversait le pâturage hors des chemins, et que j'interpellerai à longue distance, l'invitant à venir jusqu'à moi, sans détour, pour être désinfecté au cuvier avec un produit spécial. Ce monsieur, vêtu d'un habit brun, genre touriste, et semblant être distingué, s'annonça être le chef d'arrondissement des Douanes suisses, faisant sa tournée d'adieux dans les divers postes, étant nommé commandant de la Gendarmerie du canton de Genève. Ce n'était autre que le major Schwitzguébel, que nous savions avoir été nommé à cette haute fonction. Je le priai de m'excuser pour ma rudesse envers lui, mais il fit preuve d'une extrême confusion, ignorant que la fièvre aphteuse sévissait en ces lieux. Il me demanda comment ses agents douaniers se rendaient aux endroits prescrits pour leur service. Je lui expliquai et montrai le seul passage autorisé, lui désignant le cuvier dans lequel ils devaient laver leurs chaussures à la sortie du pâturage. Après les salutations d'usage, je le félicitai pour sa nomination ; il me parut être très sensible à ces vœux.

Les gendarmes du temps passé se distrayaient en possédant trois ou quatre chèvres qui leur procuraient le lait nécessaire. La vie était un peu plus agréable en été, grâce au passage des armaillis descendant dans la Vallée de Joux pour livrer leurs produits (beurre, séré, tommes, fromages). Ils avaient l'obligation de passer au poste des Mines pour contrôle et acquit de douane. Quelques promeneurs, chasseurs, champignonneurs aimaient à venir converser avec les gendarmes solitaires. Les Combiens, comme nous les appelons couramment, racontent des anecdotes amusantes sur la vie des gendarmes de ce poste et de celui du Chalet Capt, distant de sept à huit kilomètres en direction de La Cure ou plutôt des Rousses, sur la crête dominant le hameau de Chapelle-des-Bois. On y accède par Les Grandes-Roches rière Le Brassus. Dans ce dernier poste il a été retrouvé une collection complète d'almanachs du « *Messenger Boiteux* », datant de la naissance de ce charmant catalogue jusqu'en 1893, date du départ de la gendarmerie. C'est, paraît-il, M. le Voyer cantonal de La Vallée qui en avait été l'héritier. Si M<sup>lle</sup> Huguette Chausson retrouvait cette collection, elle en tirerait de charmantes histoires, car elle contenait les inscriptions journalières des faits dignes d'y figurer, soit le temps qu'il faisait, l'arrestation de contrebandiers, la naissance d'un cabri, etc.

Une famille d'éleveurs de chèvres à Chapelle-des-Bois (France) conduisait leurs bêtes au hameau de La Combe du Mousillon, près du Brassus, où un bouc était à leur disposition, pour leurs chèvres, bien entendu. La jeune fille de cette famille était généralement chargée de ces conduites, mais elle semblait mettre beaucoup plus de temps qu'il en fallait pour rentrer à Chapelle ; vu que, d'autre part, un jeune gendarme était nouvellement arrivé au Chalet Capt, il n'y avait plus de doute quant à la cause de cette lenteur. C'est ce que pensèrent les parents de la demoiselle. Il y avait donc lieu de remédier coûte que coûte à cette affaire, et ses parents avaient jugé bon de la faire accompagner, à l'avenir, par son petit frère, sans lui faire mention du pourquoi de cette décision. Rien n'y fit. Elle continua son même programme prolongé. Le père voulut se rendre compte de visu de ce qui se passait et monta en tapinois à proximité du Chalet Capt, se cachant en bordure de la forêt et attendant le retour du convoi : chèvre, jeune fille et le petit frère. Que vit-il ? La jeune fille fit tenir la chèvre au centre de la clairière par son petit frère, dans la grande et bonne herbe, attendant là que les formalités de douane fussent remplies. La durée du temps nécessaire pour cette formalité étant largement dépassée, ce bon père décida de faire irruption dans le bureau. Personne ! Il frappa à la porte de la chambre à coucher attenante au bureau et ne fut pas trop surpris de trouver sa fille assise au bord du lit aux côtés du gendarme. On devine le reste... C'était la dernière conduite qu'on lui confia. La suivante fut effectuée par la mère qui, paraît-il, portait de grandes robes traînantes de l'époque et était d'une saleté repoussante, si bien qu'aucun homme n'aurait pensé la toucher. On dit même que le bruit des « greubons » de bouse sèche au bas de sa robe s'entendait à distance...

Une autre anecdote, pour ne citer que celle-ci, concernant le Chalet des Mines veut qu'une certaine fois un gendarme d'âge mûr, célibataire, avait été envoyé par le sergent pour conduire aussi une chèvre en visite chez un bouc stationné à La Golisse près Le Sentier. Il attacha sa bête au mur de l'écurie du Restaurant « La Panosse », aujourd'hui modifié par l'enseigne « La Gloriette ». Il faisait un temps de chien (pluie et neige). La clairière des Mines avait mauvaise « mine », aussi était-ce une aubaine pour notre gendarme de faire cette sortie, surtout que le célèbre bouc avait son étable dans le bâtiment jouxtant le restaurant. Il pensa davantage à se désaltérer qu'à faire la commission pour laquelle il avait été envoyé. Il avait aussi pour mission d'acheter du pétrole, le chalet étant dans l'obscurité, peut-on dire, une seule bougie les éclairant depuis un ou deux jours. Des habitués du restaurant s'attablèrent auprès de lui et la discussion finit par le yass, même tard dans la soirée. La neige

de coucher là. Le lendemain matin à la première heure, un camarade en quête de l'homme et de la bête — un accident étant toujours possible dans un pays pareil — arriva, s'attabla et c'est le yass qui recommença de plus belle avec deux nouveaux clients de l'établissement. Vers le soir, qui est-ce qui arrivait ? Le chef du poste, furieux, qui admonesta les uns et les autres, leur disant qu'ils ne valaient pas mieux que l'enseigne du café. Ce chef, après cette semonce, et aussi heureux de revivre quelques instants avec le public, s'attabla et c'est la partie de yass qui continua de plus belle jusqu'à l'heure de la fermeture de l'auberge. A 23 heures, il y avait cinquante centimètres de neige fraîche lorsque s'ébranla à la queue leu leu ce petit détachement dont on peut dire que seule la chèvre avait conservé tous ses esprits. Au départ, le sergent posa la question : « Est-ce en ordre l'« affaire » de la chèvre ? » « Oui, oui, répondit son gendarme fautif, elle a été bien soignée et tout et tout. » Il oublia la question du pétrole, et ce n'est qu'à l'arrivée aux Mines qu'ils s'aperçurent de l'oubli. Nous ne connaissons pas la suite, sauf que trois semaines plus tard il y avait lieu de conduire à nouveau la chèvre près de son compagnon, mais cette fois ce fut le chef lui-même qui se chargea de la course, avec la décision énergique de ne pas s'attarder à « La Panosse »... Il y aurait bien d'autres anecdotes amusantes à raconter sur le compte des gendarmes de cette époque lointaine. A la fin de la semaine les bûcherons tyroliens reçurent de leur patron l'ordre de rentrer, les travaux devant être terminés au cours des dernières journées. Nous étions heureux du départ de ces Tyroliens ; hormis leurs disputes, ils étaient sales et il ne fallait pas être douillet pour partager ce logement avec eux et faire notre popote dans la même cuisine.

Un hasard voulut qu'au cours d'une tournée nous rencontrâmes un bûcheron français, domicilié aux Barraques, hors de la zone infectée par la surlangue. Les Barraques sont bien connues des touristes combiers. Il s'agit de trois au quatre petites maisons en bois jointées les unes aux autres, au centre d'une immense propriété forestière appartenant à un capitaliste français du Midi. Le bûcheron, âgé de plus de soixante ans, cumulait les fonctions de garde de la propriété et de pintier. Son épouse s'occupait du ménage et servait les clients qui n'étaient pas nombreux dans ce pays perdu. Des semaines entières ils n'apercevaient personne. Notre brave homme nous fit don d'un litre d'absinthe, non encore frappée d'interdiction en France, qu'il déposa, selon entente, entre des pierres du mur-frontière, à cinquante mètres de notre poste. Cette liqueur n'a jamais été importée en Suisse mais bue sur le mur-limite, lorsque nous avions soif, ce qui arrivait fréquemment. Il faut reconnaître que jamais nous

n'avions d'autre ressource que l'eau du toit récupérée dans un baquet. Comme il pleuvait tous les jours, nous n'en étions jamais à court. Les Tyroliens, eux, utilisaient l'eau de la citerne pour apprêter leurs repas. Au fond de cette citerne, on distinguait des rats crevés, ce qui explique notre abstention !...

Un certain jour arriva aux Mines M. Vincent Golay, préfet de La Vallée, âgé de plus de septante ans, accompagné du chef du poste de gendarmerie du Sentier. Le but de cette visite était de s'assurer si les mesures prises contre la surlangue étaient suffisantes. Ils avaient choisi une journée ensoleillée et ils étaient trempés de sueur. La première question de M. le Préfet fut de nous demander si nous avions une goutte d'eau à lui offrir, car il était passablement déshydraté et avait de la peine à se tenir debout. Ce fut pour nous un plaisir de l'inviter à faire encore cinquante mètres et de lui offrir une absinthe — sur France (entendez bien !). Il n'en revenait pas et se confondit en remerciements, ajoutant : « Enfin, ce n'est pas aux jeunes qu'on peut la faire !... » Quelques tranches de salami avec du pain vieux d'une semaine remit notre très honorable préfet en forme. Il était vraiment très fatigué et se sentait mal à son arrivée. Il s'est d'ailleurs affalé sur une caisse qui nous servait de tabouret.

Ce service à la frontière se prolongea jusqu'au 12 octobre, soit jusqu'à la guérison du bétail et la désinfection des chalets et du personnel, aux soins de la police française.

Alors que mes deux camarades rentraient en caserne, je restai seul encore douze jours, douze jours dans un calme mortel, avec du brouillard, de la pluie et de la neige. Cette première offensive de l'hiver eut pour effet des plus désagréable d'être envahi par les rats de bois et les souris. Je ne pouvais dormir tant ces bestioles faisaient de bruit. De temps en temps un rat ou une souris passait sur ma pailleasse quand ce n'était pas sur ma tête. Au haut de la grande cheminée ancienne, comme on en voit encore dans les chalets d'alpage, les chouettes poussaient des hululements qui résonnaient dans toute la maison. Les moments de calme étaient troublés par les glapissements des renards. Au milieu de la nuit, éclairé par une bougie, car je n'avais plus de pétrole, je me mis en devoir de chercher des vieux fils de fer dans la brousse qui fut autrefois le jardin, et au moyen de « strubs » je suspendis ma pailleasse au plafond, assez haut pour que les petites bêtes ne puissent y grimper. Je pus enfin me reposer un peu. Le jour même où eurent lieu les dernières désinfections au chalet, je descendis alors à la Préfecture pour exposer la situation au préfet, qui riait à gorge

deployée en m'entendant raconter mes conditions d'existence. Il se mit en rapport téléphonique avec le commandant de la gendarmerie et il fut convenu que je pouvais descendre au poste du Sentier, d'où je continuerais à patrouiller dans le réseau jusqu'à la réouverture de la frontière. Notre charretier « Canon » fut requis et la montée aux Mines eut lieu avec le chef de poste du Sentier pour chercher le matériel. Comme j'avais encore un quartier de fromage au chalet et un litre de vin, c'est par l'appât d'une bonne fondue que prit fin cet inoubliable séjour. J'aurais pleuré de joie... Sur demande du préfet, qui depuis longtemps réclamait un gendarme de renfort au Sentier, je fus affecté à ce poste jusqu'à l'année suivante. Mes mauvais souvenirs du Risoux furent bien vite oubliés au cours de ce stage intéressant à tous points de vue. J'eus d'abord la satisfaction de recevoir ma consécration au début d'août avec engagement pour trois années, selon la loi.

Un service d'une grande diversité me permit d'enraciner et de compléter par la pratique les cours d'instruction théorique reçus : chasse, pêche en rivière et dans le lac, pisciculture au Sentier, loi forestière, code pénal, audiences au Tribunal du district, etc. Né sur des lattes, comme on dit des Saints-Cruciens, je fus heureux de chausser mes skis et de faire de belles randonnées à travers le Mont-Tendre, du Marchairuz au Mollendruz, soit seul, soit avec un camarade ; ayant toujours affectionné les courses dans la neige vierge, je fus servi à souhait. Lorsque je rencontrais des hommes d'âge, bûcherons ou autres, peiner avec des raquettes aux pieds, j'étais pris de compassion pour eux et pensais qu'ils devaient me jalouser en me voyant les distancer avec une telle facilité. Les raquettes étaient encore d'un usage courant à La Vallée de Joux ; l'avance avec ces engins était lente et pénible.

Au cours d'une patrouille sur L'Orient, je suivis des traces de ski toutes fraîches qui me conduisirent sous un sapin près du chalet du Crozet-au-Muet. La neige abondante et fine était tachée de sang. De nombreux pas et des poils gris-roux décelaient qu'un lièvre, réfugié dans la cuvette sans neige, sous les grandes branches de cette « chotte » (comme on appelle en montagne les gros sapins solitaires), venait d'être tué par un braconnier, au moyen d'un de ses bâtons de ski probablement. Ce genre de braconnage, facile et silencieux, était d'un usage courant à La Vallée, l'hiver. Je fonçai en avant sur les traces de retour de ce braconnier, avec l'espoir de le rejoindre. Mais, hélas, arrivé plus près des habitations de La Vallée, aux Crêtets, les traces se confondaient avec d'autres sur la route. Je dus me convaincre que l'affaire était ratée.

Une certaine fin d'après-midi, mon chef me donna l'ordre d'aller avec lui effectuer une surveillance de pêche sur le lac de Joux. Nous affrétons le canot de l'Etat, amarré à La Golisse. Nous visitons de nombreuses tendues de filets, de fils dormants et de nasses, tournant et virevoltant avec notre canot à fond plat, sans bien nous occuper si nous étions au 37<sup>e</sup> ou au 38<sup>e</sup> degré parallèle, lorsqu'un brouillard s'abattit sur le lac, accélérant la chute du jour. Le lac était des plus calme, je ne m'en faisais pas, confiant en l'expérience de mon chef, comme le serait un enfant tenu à la main par son père. On va rentrer, dit-il, ramons en direction de La Golisse qui doit se trouver de ce côté, en tendant le bras. Nous ramons, ramons toujours, une heure, deux heures, et nous n'arrivons nulle part. « Que c'est drôle ! Je crois bien que vous ramez plus fort d'un bras que de l'autre, et que vous nous faites tourner sur place », me reproche-t-il. Je dois avouer que je n'étais pas un as à la rame, surtout avec un bateau à fond plat. « Enfin quoi, nous ne voulons pas rester toute la nuit sur l'eau. Essayons de continuer un moment et appliquez-vous à ramer régulièrement. » Au bout d'un moment, une petite éclaircie, une lumière ; nous nous approchons et nous reconnaissons que nous étions devant le village de L'Abbaye. On ne pouvait en croire nos yeux. Le caporal jugea plus prudent d'amarrer le canot sur place et de rentrer au Sentier, sans histoire, à pied, par la route. Je n'aurais jamais supposé qu'il était possible de se perdre ainsi sur un lac si petit. Neuf kilomètres de long et un kilomètre et demi dans sa plus grande largeur. Il était 2 heures à notre arrivée au Sentier.

### *A la pisciculture*

A la saison du frai, d'octobre à novembre, chacun le sait, les truites du lac remontent les cours d'eau pour la ponte. Près du Sentier, un barrage de grilles en fer sur l'Orbe était destiné à capturer les truites pour la reproduction artificielle et ces grilles retenaient évidemment les feuilles, les herbes et les bois entraînés par les hautes eaux. Certaines nuits, il fallait dégager ces matériaux à plusieurs reprises, au moyen d'un râteau en fer, afin d'éviter que le poids de la poussée de l'eau démolisse et entraîne le barrage entier. Une frêle passerelle, constituée par une planche au-dessus des grilles, et un garde-fou, non moins frêle, permettaient ce travail dangereux que j'ai exécuté alors que des glaçons recouvraient la planche. J'essayais toutes les positions imaginables : assis, à genoux, pour éviter une chute en tirant le râteau. Les eaux grondantes dans la nuit noire

et la pensée de la triste fin du caporal Jaquier trouvé noyé contre la grille un beau matin, quatre ans auparavant, en effectuant le même travail, n'étaient point rassurantes.

### *Historiette plus gaie*

Une patrouille ordinaire, sans mission spéciale, me conduisit au hameau de Chez-Nicole. A quelques mètres d'une de ces habitations agricoles, je vis le maître des lieux pénétrer dans une étable, une mitre à chaque main et une pipe d'armailli à la bouche. Ce boîton à porcs se trouvait dans l'écurie des bovidés où il est formellement interdit de fumer. Il allait verser dans l'auge le repas à une nichée de petits porcs aux cris perçants. Au moment où il aperçut ma silhouette, il tourna légèrement la tête et lâcha simplement sa pipe dans l'une des mitres, pensant que je n'avais pas vu son jeu. (Généralement, c'était une amende de six francs qu'écopait celui qui se laissait prendre à fumer dans une étable ; six francs, à ce moment-là, avaient une valeur équivalente au triple actuel.) Il valait donc bien la peine de noyer cette bonne pipée. Je m'approche, salutations d'usage. Il pose ses mitres sur le sol. Je ne fais mine de rien, cause du mauvais temps et attends. Les cris des porcs redoublent ; on ne se comprend qu'en se criant dans les oreilles. « Vous venez faire signer votre carnet », me dit-il, embarrassé. « Non, c'est déjà fait par votre voisin. » « Alors qu'est-ce que vous désirez ? » « Oh ! rien, je voulais simplement assister au repas de vos petits porcs, c'est si joli à les voir laper leur soupe. Donnez-leur donc, sinon ils vont démolir le boîton. » « C'est trop chaud », dit-il. Je trempe deux doigts et constate que la soupe est tiède. « Mais non, elle n'est pas trop chaude ! » « Qu'en savez-vous ? Les gendarmes n'y connaissent rien. » « Eh bien, j'attendrai un moment ! » « Oh ! vous savez, ils ne mangent pas bien quand un étranger les regarde ; ils se gênent, je préfère que vous partiez avant. »

Le lecteur aura compris le jeu de notre brave paysan - horloger. Il ne voulait pas que je voie cette sacrée pipe au fond de la mitre, mais je finis par lui dire carrément la vérité. « Ah ! vous avez vu quand je l'ai noyée », fut sa seule réaction avec une mine déconfite. Il apaisa ses porcelets en versant ses mitres dans les auges, la pipe seule gisait au fond. Dommage que cette petite scène se soit déroulée sans auditoire ! Ce bon monsieur a été si poli avec moi, et j'ai eu tellement de plaisir que je me suis contenté de lui recommander de ne plus fumer, ni dans la grange ni dans l'écurie. Qu'il se tienne pour averti. La prochaine fois, il écopera des six francs réglementaires.

M. le Préfet avait reçu, à plusieurs reprises, des plaintes d'un propriétaire d'immeubles de Derrière-La-Côte, relatives à un grand danger d'incendie que son voisin lui faisait courir en fumant continuellement sa pipe dans la grange, et utilisant un quinquet d'horloger pour préparer, le soir, le fourrage du bétail pour le lendemain. Il s'agissait d'un bâtiment avec grand toit à deux pans, construction caractéristique du Jura. Une simple cloison de planches, non jointes, pour séparer les deux propriétés, remplaçait le mur mitoyen exigé actuellement. Plusieurs surveillances s'exercèrent sans succès. Un certain soir, je me poste dans une « gonfle » de neige, contre la porte de la grange, derrière la maison. Ça y est : notre homme sort de son atelier d'horloger communiquant directement avec la grange, pose son quinquet près de la porte et, sa pipe à la bouche, se met en devoir de couper et brasser son foin. Je le distinguais par un interstice de la vieille porte de grange. Entrer par celle-ci était inutile : la neige, à mi-hauteur, empêchait de l'ouvrir. Sans perdre un instant, je me rendis devant la maison, au sud du bâtiment, en brassant la neige jusqu'à la ceinture. La Providence aidant, un jeune garçon, fils du propriétaire à la pipe, était sur le pas de la porte. Vingt-deux heures sonnaient à une pendule. « Ton papa est-il là ? » « Oui, il est dans la grange. » « Conduis-moi vers lui. » Sans se soucier du but de ma visite, il ne fit qu'un saut au haut des escaliers, où je le suivis de tout près, sans bruit, afin que le père reconnaisse les pas de son fils sans entendre les miens. Le jeune homme m'ouvre la porte et me donne le passage, comme le veut la politesse. Les toiles d'araignées et les brins de foin en suspension dans le rayon de la chaleur dégagée au-dessus du tube de la lampe vibraient. Le danger dépassait tout ce qu'on peut imaginer. La pipe à la bouche, mon homme était éberlué par cette visite. Je commençai par descendre la mèche de la lampe avant de m'annoncer — j'étais en habits civils — et le priai de cesser de fumer. Sur le moment, il ne fit aucune objection à la contravention que je lui annonçai, mais il recourut contre l'amende qui lui avait été infligée par la Municipalité et déposa une plainte contre moi pour violation de domicile. Il avait remis la défense de ses intérêts à un agent d'affaires du Sentier, décédé depuis bien des lustres. Cet homme de loi, avec lequel la gendarmerie était en excellents termes, m'interpella un jour dans la rue pour me dire : « Qu'avez-vous fiché avec cette violation de domicile ? J'en suis bien ennuyé pour vous mais il faudra bien tâcher d'arranger cette affaire au mieux. » Lorsque je lui eus expliqué comment j'avais été introduit dans la grange, il me tapa sur l'épaule en me disant : « Votre cause est bonne, mon client ne m'a pas dit que son gamin vous

avait ouvert la porte. Alors, laissons aller l'affaire, nous gagnerons tous les deux.» Sachant pourtant la cause de son client perdue, il n'accepta cependant pas la conciliation devant le juge de paix et ce n'est qu'au Tribunal, quelques instants avant l'entrée en audience, qu'il informa son client de la défense de ce que le gendarme avait pour atout : « Vous ne m'avez jamais dit que c'est votre fils qui lui avait ouvert la porte de la grange ; je le regrette, vous vous seriez évité bien des frais.» L'agent d'affaires annonça au président du Tribunal le retrait de la plainte contre moi pour violation de domicile et l'affaire fut annulée. Notre homme à la lampe dut tout de même comparaître à l'audience pour la question du recours contre l'amende municipale. Il fut condamné au double, soit vingt-quatre francs au lieu de douze et les frais en plus (du juge de paix et de son défenseur). Cette affaire, minime au début, se terminait par plus de deux cents francs à charge du contrevenant. Cette petite histoire policière m'a paru être un modèle du genre à conter et servir pour mettre en garde le public dans le choix d'un défenseur sérieux. Pour mon compte, j'étais outré de l'immoralité de cet homme de loi.

Le 27 juin 1913, j'obtins un congé de quatre jours, que je voulais mettre à profit pour aider mes parents aux travaux des champs, au Château de Sainte-Croix. Alors que je travaillais dans un champ de pommes de terre, une voix m'appela à distance. C'était notre facteur brandissant un télégramme. Oh ! Oh ! qu'y a-t-il encore, pensais-je ? « Rentrez immédiatement à votre poste, au Sentier. — Signé : caporal Bidiville. » Nouvelle bien désagréable. Nous avons si peu de congés. Il fallait me rendre à l'évidence et partir. Juste le temps de changer d'habits et de manger en vitesse puis rejoindre Le Sentier comme j'étais venu, c'est-à-dire à bicyclette. Un orage violent me tint compagnie depuis Vuitebœuf jusqu'à Vallorbe, suivi de fortes pluies jusqu'à destination, au Sentier. J'arrive peu avant minuit, trempé jusqu'aux os. Personne au poste, mais un ordre de déplacement pour Coppet était déposé sur mon lit, indiquant : départ par le premier train possible le lendemain matin. Ma malle faite, mes comptes réglés, mes écritures à jour, je ne puis partir qu'au début de l'après-midi. Je regrettai beaucoup ce coin de pays où je m'étais accoutumé. J'oubliais de dire qu'il n'y avait pas le téléphone ni l'électricité au poste.

Coppet ne me déplaisait point et me faisait espérer une occasion de perfectionnement, vu la proximité de Genève, le lac, la grande artère Lausanne - Genève, la chasse et la pêche, la frontière par terre et par eau.

clairé à l'électricité mais nous n'avions pu  
toucher même du syndic et juge de paix  
présenter, que c'était lui-même qui avait  
t pour assurer la permanence du service  
des automobiles, de plus en plus nombreux  
cesses dépassant parfois vingt-cinq kilom  
ranche précédent, il en avait été dénombr  
ce seront huit à dix mille voitures qui  
t plus de cinquante kilomètres à l'heure

## **Le poste des Mines**

Presque au faîte du Risoud, dans cette forêt naturelle qui séparait naguère l'Helvétie de la Séquanie, se trouve encore une maison assez ancienne toute recouverte de tavillons de bois portant l'inscription « GENDARMERIE ». Le Poste des Mines ainsi nommé n'eut plus de gardien depuis 1900 si l'on s'en réfère à la tradition.

On peut s'y rendre par le carrefour au sud du village du Solliat, chemin conduisant à la Capitaine, puis à la Tournante, puis à la Marocaine, puis au Poste des Mines en prenant toujours à droite... Dans les derniers virages, il arrive que l'on voit un peu le lac de Joux, lorsque les arbres sont défeuillés.

Une photo ancienne nous permet de constater quelques aspects différents par rapport à ce qu'il en est actuellement. Grange et abri d'entrée ont disparu. Une fenêtre a été ouverte au sud et d'autres surbaissées. Cependant sont encore intacts le four à pain, le plafond suieux, un soupçon du vaisselier et l'évier taillé dans la pierre d'où les lavures s'écoulaient par un chantefleur aussi en pierre naturelle en direction du côté nord. Dans celui-ci croît chaque

En 1870 la France étant en guerre avec l'Allemagne, Henri-Joseph Benoît était alors gardien du Poste des Mines. Depuis combien d'années, quelqu'un le saurait-il encore ? C'est en souvenir de cet arrière-grand-père que j'ai eu l'idée de reproduire quelques images anciennes et révéler quelques souvenirs authentiques contés par des hommes disparus mais qui l'avaient bien connu et aussi aimé.

Né sur le Crêt-Orient, d'un père portant même prénom et nom de famille, son aïeul paternel de la Tannaz, près du Solliat, né en 1824, mort en 1894 d'une érysipèle au visage.

Le 2 février 1871, par un temps d'hiver assez doux, y avait-il le gardien aux Mines ou non ?, toujours est-il que les Bourbaki en déroute ont franchi la frontière et ont déferlé par l'ancienne route à Tivoli, dans le pré du carrefour. Le bruit d'armes a alerté la faible population d'alors et nombreux sont ceux qui les désarmèrent, les logèrent et les hébergèrent jusqu'au grand rassemblement pour leur mère-patrie. De cet événement-là nous est resté la tombe du soldat inconnu vers la Thomassette pour lequel inconnu, une fille du Campe, Mélanie Meylan, a laissé un très touchant poème.

Henri-Joseph Benoît, gardien aux Mines, faisait son pain, avait sa chèvre pour le lait et